

Enedis & VOUS

||| SPECIAL ELAGAGE |||

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres.

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques BT et HTA, situées en domaine public ou privé, est assuré par le Distributeur d'électricité Enedis sauf dans les cas suivants :

- 1 En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art.24 du décret du 14 mars 1965 ch. IV)
- 2 En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF C11-201).

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques HTB (63000 volts) est assuré par le RTE (Réseau de Transport Electricité).

ELAGUER SOI-MEME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'Enedis. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'Enedis pourrait être dérogée.
- Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

